

CONTRAT DE PRESTATION BON DE COMMANDE

NOM : Prénom :

agissant au nom de (1) :

Adresse

CP Ville

Tel Port

Fax E.mail

Numéro SIRET

Informations complémentaires la réalisation de la prestation :

Ex : date de naissance ; ADSL

(1) Société, GAEC, EARL, SCEA

Passer commande auprès de la Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne pour la réalisation de la prestation :

*Investissements pour la transformation et/ou la commercialisation
des produits agricoles**

Voir le contenu et les conditions tarifaires au verso

* hors prestation certification AREA

Modalités de paiement : Facturation et paiement en totalité à la fin de la prestation à réception des travaux commandés

Documents préalables à fournir pour le démarrage de la prestation :

-
-
-

Fait à le

Nom et qualité du signataire

Signature,

Document réalisé en 2 exemplaires dont 1 à destination du client

Partie réservée à la Chambre d'Agriculture

Prestation vérifiée conforme par rapport aux exigences du bon de commande et terminée le

Nom et visa du conseiller

Conditions générales de ventes disponible sur le GUIDE DES PRESTATIONS ou notre site internet:www.ca47.fr

AIDE AUX INVESTISSEMENTS

transformation et/ou commercialisation en circuits-courts

Valoriser sa production agricole en transformant
et commercialisant ses produits sur son exploitation.

VOS BESOINS

- CRÉER OU AMÉLIORER votre atelier de transformation à la ferme.
- COMMERCIALISER en points de vente individuels ou collectifs vos produits.
- CONDITIONNER ou stocker en lien avec ces activités de transformation et/ou commercialisation.

LE SERVICE

- ÉTUDE DU PROJET avec l'agriculteur.
- INVENTAIRE DES IMPÉRATIFS LIÉS AU PROJET : vérification des mesures AREA* par conseiller habilité (certification environnementale de niveau 2).
- VÉRIFICATION DES IMPÉRATIFS liés au permis de construire, à l'étude de faisabilité et balayage des autres éléments indispensables au montage du dossier (voir points... du formulaire).
- MONTAGE du dossier.
- TRANSMISSION au financeur et envoi du dossier de financement.
- PUBLIC : agriculteurs, groupements d'agriculteurs.

NOS ATOUTS

- Un conseil neutre et objectif.
- Une connaissance spécifique en circuits courts et commercialisation.
- Une connaissance spécifique des obligations réglementaires.



Un conseiller disponible qui réalise pour vous et avec vous le dossier de subvention.

TARIFS	MONTANT DES INVESTISSEMENTS EN HT	MONTANT DE LA PRESTATION EN HT
	de 5 000 € à 15 000 €	505 €
	de 15 000 € à 40 000 €	610 €
	Au delà de 40 000 €	715 €

* Cette prestation ne comprend pas la certification AREA

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT-ET-GARONNE

Contact : Mélanie Caritte, conseillère agritourisme et circuits-courts

Tél : 05 53 77 83 05 - 06 80 12 75 93

melanie.caritte@ca47.fr